



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 2 juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme DOUX Séverine), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. PAYOT Jean-Michel), MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), FRELASTRE Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), COLLOMB Stephane, CRAPSKY Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à M. BAGUE, VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, MM. PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, NICOLAS Yves et PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien.

Délibération 2015/85

OBJET : FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DU SAUZE - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ENCHASTRAYES 2015.

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L 5214-16 (V) du Code Général des Collectivités Locales, permettant de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement par des fonds de concours versés entre Communautés de Communes et communes adhérentes après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés

CONSIDERANT que ce même article stipule en outre que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

VU le Budget d'exploitation de la Piscine fourni par la Commune d'Enchastrayes s'élevant à **256 920 €**, laissant à la charge de ladite Commune la somme de **144 920.00 €**.

VU la délibération du 23 Mars 2015 du Conseil Municipal d'ENCHASTRAYES sollicitant de la Communauté un fonds de concours d'un montant de **70 000.00 €**,

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de cet équipement,

Su proposition du vice-Président chargé des finances,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents, (le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote).

- **DECIDE** d'attribuer à la Commune d'ENCHASTRAYES un fonds de concours de **70 000.00 €**, ce qui porte l'autofinancement de ladite Commune à un montant de **144 920.00 €**.
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Principal 2015, art 657341.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

